



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 31 octobre 2022

PRÉSENCE DE SUBSTANCES PERFLUORÉES AU SUD DE LYON

Les services de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes ont renforcé depuis plus de six mois leur mobilisation pour contrôler et faire diminuer la présence de PFAS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées) au Sud de Lyon, selon plusieurs principes :

- comprendre pour agir avec des données précises ;
- mettre à disposition des élus et du public les résultats en toute transparence ;
- appliquer avec proportionnalité le principe de précaution bien que les connaissances soient encore partielles sur ces polluants émergents.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) contrôle les analyses quotidiennes effectuées sur les rejets industriels dans l'eau des établissements Arkema et Daikin. Elles confirment la présence de PFAS actuellement utilisés, et d'autres PFAS vraisemblablement issus d'une pollution historique.

Par arrêté, le Préfet du Rhône a prescrit à Arkema en septembre 2022, de cesser d'utiliser tout additif PFAS d'ici fin 2024. Une première étape sera franchie dès le premier trimestre 2023 puisque **l'État demande à l'exploitant de réduire ses rejets par paliers : mars 2023 (-65%), décembre 2023 (-73%) et septembre 2024 (-80%).** Arkema doit aussi réaliser des études complémentaires dans l'objectif de limiter les prélèvements dans la nappe de polluants historiques. Les quantités rejetées par Daikin sont modérées et maîtrisées, grâce à une station de traitement performante. Elles sont moins importantes que dans les rejets d'Arkema.

Concernant l'eau potable, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS) a mis en place une surveillance de la présence de PFAS dans l'eau brute, traitée et distribuée. Les résultats de l'été 2022 montrent que la plupart des champs captants respectent déjà la future norme applicable en 2026. Des champs captants présentent ponctuellement des taux supérieurs mais restant dans le même ordre de grandeur. **Ainsi, à ce stade des analyses, l'ARS ne recommande pas de restriction de la consommation d'eau issue de ces champs captants.** Les résultats d'une nouvelle campagne de mesures seront publiés prochainement. **L'ARS a par ailleurs réuni les exploitants d'eau potable pour élaborer un plan d'action visant à atteindre au plus vite des concentrations inférieures à 0,1 µg/L dans l'eau distribuée,** ce qui passera probablement, au moins dans un premier temps, par des interconnexions entre réseaux d'eau potable.

Les services de l'État et leurs partenaires (fédération de pêche du Rhône, acteurs professionnels de la pêche) ont réalisé plusieurs pêches depuis juin 2022 afin de mesurer la présence de PFAS dans la chair des poissons. Les résultats révèlent la présence de PFAS dans toutes les espèces, en aval immédiat de la plate-forme de Pierre-Bénite mais aussi sur des stations plus éloignées. Le composé PFOS est retrouvé dans des teneurs parfois supérieures aux futures teneurs maximales sur les denrées alimentaires du règlement européen qui entrera en vigueur début 2023. Des pêches complémentaires ont été réalisées par la DREAL en octobre pour consolider les résultats. Enfin, la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) a lancé un plan exploratoire sur les poissons du Rhône, avec de premières pêches dès novembre. **Dans l'attente des résultats de ces nouvelles investigations, l'ARS recommande de ne pas consommer les poissons pêchés dans le fleuve Rhône, en aval de Pierre-Bénite, et dans le Garon.**

En parallèle, un plan de prélèvements est mis en œuvre par la DRAAF dès cet automne, afin d'évaluer la contamination par les PFAS des cultures maraîchères irriguées.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2022, les analyses de l'environnement autour de la plate-forme de Pierre-Bénite (sol, air, végétaux) ont été réalisées par les industriels en septembre selon un protocole validé par la DREAL. Tous les sites aux usages sensibles (stades, parcs, écoles, EPHAD...) ont été recensés dans un rayon d'un kilomètre autour de la plateforme. Les premiers résultats seront connus en novembre et pourront être comparés aux analyses commandées par les collectivités.

L'ensemble des résultats est mis à jour au fil de l'eau sur internet :

- [site de la préfecture du Rhône](#)

- [site de l'ARS](#)

- [site de la DREAL](#)

Les services de l'État informent et associent les élus des collectivités territoriales concernées dans le cadre du comité de suivi organisé par la Préfecture, et participent également aux réunions publiques des communes environnantes pour présenter les résultats de leurs travaux.

La mobilisation des services de l'État dans le suivi et la gestion de cette pollution est totale.

Les services du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et ceux du ministère des Solidarités et de la Santé s'engagent aussi dans un travail sur les pollutions liées aux PFAS pour préciser l'état des lieux, mieux les comprendre et les combattre.

Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Fabien DESPINASSE
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème

En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69